Ville de Seyssins

Guide des parents

2023-2024

Édito

« Quand inscrire mon enfant en crèche ou au restaurant scolaire ? Quel mode de garde choisir ? Quelles sont les activités qui lui permettront de s'épanouir aussi en dehors du cadre scolaire ? À quelle heure mon enfant peut-il être accueilli en activités périscolaires ? Qu'est-ce qu'un Relais d'Assistants Maternels ? » C'est pour répondre aux nombreuses questions des parents que ce guide a été conçu. J'espère qu'il sera utile à vos démarches et vous accompagnera dans la construction d'un quotidien sécurisant et de qualité pour vos enfants.

Lors de réunions publiques, lors d'échanges en commissions extra-municipales, ou encore lors des conseils de classe, des fêtes associatives... je mesure vos attentes en faveur d'un environnement apaisé pour vos enfants et leur développement. Nous partageons cette exigence que nous traduisons, jour après de jour, par des actions concrètes.

Alors que le marché de la restauration scolaire s'achève dans quelques mois, soyez assurés que la « qualité de l'assiette », son éthique, son tarif prévaudront toujours dans les critères de sélection du prestataire.

Afin de faire face à la hausse de températures, et plus que jamais, la végétalisation des cours d'école et des parcs doit se poursuivre afin de rafraichir les zones de loisirs. Après la réalisation de l'extension de l'école du Priou et le lancement des diagnostics énergétiques des écoles Condorcet et Blanche-Rochas, l'audit de l'école Louis-Armand viendra achever cet indispensable bilan afin de programmer, pour les années à venir, les rénovations énergétiques que nous imposent les enjeux climatiques.

Afin d'améliorer la sécurisation aux abords des établissements scolaires, nous amplifierons nos efforts afin de limiter les vitesses de circulation et d'encourager les déplacements cyclistes et piétons. Pour répondre à l'augmentation significative du parc matériel informatique et l'usage accru des pratiques numériques dans l'enseignement, nous avons fait le choix d'externaliser la maintenance de ces équipements.

Cette année encore, vos élus, les services communaux avec l'ensemble de la communauté éducative, le CCAS, les partenaires associatifs dont LEJS, les assistantes maternelles s'engagent pour garantir la qualité d'une offre éducative reconnue, pour les citoyens de demain.

Avec mes cordiales pensées,

Fabrice Hugelé,
Maire de Seyssins

Sommaire

Petite enfance p4/5

Le multiaccueil - p4
- L'accueil régulier
- L'accueil occasionnel
- Inscriptions et tarifs

Le Relais Petite Enfance - p5
La ludothèque - p5
La Bulle d'air - p5

Scolarité p6/10

Les établissements scolaires - p6
- Maternelles
- Elémentaires
- Collège
- En cas de grève

Les zones de stationnement - p6/9
Inscriptions scolaires 2024/2025 - p10
- Démarches à suivre
- Demande de dérogations

La vie scolaire et périscolaire p11/16

La vie scolaire - p11
La restauration scolaire - p12/13
- Les repas

Les accueils périscolaires - p13/14
- L'accueil du matin et l'accueil de fin de journée
- Périodicité

Inscriptions - p15/16
- Fréquentation
- Tarifs et règlement
- Pénalités

Activités extrascolaires et loisirs p17/20

Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins - p17/18
- Les accueils de loisirs
- Le pôle jeunesse
- Inscriptions et tarifs

La bibliothèque municipale Lucie-Aubrac - p19
Le Centre d'Éducation Musicale - p19
Le Sou des écoles - p20
Le Conseil Municipal Jeunes - p20
L'Union d'Associations Seyssinoises - p20

Pour les parents p21/22

La Protection Maternelle et Infantile - p21
Les parents délégués - p22

Le multiaccueil

Le Centre Communal d'Action Sociale de Seyssins propose différentes formes d'accueil. Les conditions d'accueil sont adaptées aux besoins des familles et des enfants, âgés de 10 semaines à 4 ans.

L'ACCUEIL RÉGULIER

L'accueil collectif régulier
L'inscription peut se faire à la journée ou à la 1/2 journée. Une équipe qualifiée pluridisciplinaire veille à la santé, à la sécurité, au développement et au bien-être des enfants qui lui sont confiés.

L'accueil familial régulier
Des assistants maternels* accueillent à leur domicile de 1 à 4 enfants. Elles veillent à la santé, à la sérénité, au développement et au bien-être des enfants qui leurs sont confiées. Ces derniers bénéficient de temps d'accueil en collectivité, leur permettant un apprentissage de la vie en groupe.

*Les assistants maternels sont agréées par le Département de l'Isère et salariées du Centre Communal d'Action Sociale.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Un accueil occasionnel peut être proposé, en fonction des places disponibles en journée ou en demi-journée. Les réservations des créneaux horaires se font le lundi après-midi ou le jeudi matin précédant la semaine de l'accueil.

Inscriptions et tarifs

Les pré-inscriptions pour tous les types d'accueils se font à partir du 6e mois de grossesse sur la base d'une fiche de renseignements disponible à l'accueil du CCAS, par mail ou sur le site internet de la ville.

Après réception de cette fiche, un rendez-vous de pré-inscription sera fixé par la structure.

N.B. : Aucun accueil ne sera possible après la fermeture estivale de l'établissement l'année de la scolarisation de l'enfant.
La participation financière des parents est calculée selon les ressources, le nombre d'enfants à charge et le temps de présence de l'enfant, d'après un barème national fixé par la CAF.
N.B. 1 : la commission d'attribution se réunit en avril pour étudier les demandes de l'année scolaire. La date limite des pré-inscriptions pour cette commission est fixée au 15 mars. Si des places sont vacantes en cours d'année, une nouvelle commission est organisée.

Infos

Le Patio - 40, rue de la Liberté
04 76 96 78 44 - seyssins.fr
multiaccueil.ccas@mairie-seyssins.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 7h30 à 18h30 et le vendredi de 7h30 à 17h30

Le Relais Petite Enfance

Lieu d'accompagnement pour les parents la recherche de mode d'accueil, il les informe sur la législation du travail des assistants maternels.

Il organise aussi des temps collectifs d'animation pour les assistants maternels et les enfants, le lundi et le mardi de 9h à 11h (sur inscription).

Infos

Le Patio - 40, rue de la Liberté
04 76 96 78 43 - seyssins.fr
Permanence téléphonique et prise de rendez-vous : lundi de 13h30 à 17h et mercredi de 14h à 19h.

La Bulle d'air

Bulle d'air est un lieu d'accueil parents-enfants à l'Arche de Seyssinet-Pariset.
Il est ouvert aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un parent responsable et permet de partager des temps conviviaux de jeux et d'échanges.
L'accueil est anonyme, gratuit et sans inscription. Chacun vient librement et le temps qu'il souhaite. Des professionnels de la famille et de l'enfance sont présents pour assurer l'accueil des familles.

Les permanences sont proposées tous les lundis de 15h30 à 18h à l'Arche.

Contact

L'Arche
79, avenue de la République
Seyssinet-Pariset - 04 38 12 00 50

La ludothèque

Jeux de société, de stratégie ou d'adresse... Il y en a pour tous les goûts !
La ludothèque, espace de vie intergénérationnel, permet de découvrir et d'emprunter des jeux dédiés aux tout-petits comme aux plus grands : de 3 mois à 99 ans !
L'inscription est gratuite pour les particuliers sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et automatique pour les assistants maternels.
Les familles peuvent emporter jusqu'à 3 jeux + 2 puzzles durant une durée de 3 semaines maximum.

Infos

Le Patio - 40, rue de la Liberté
04 76 96 78 44 - seyssins.fr
ludotheque.ccas@mairie-seyssins.fr
Ouverture : tous les mercredis de 16h à 18h30 (hors vacances scolaires).

Les établissements scolaires

ÉCOLES MATERNELLES

Le Priou
1, rue des Moissons - 04 76 21 16 37
ce.0381559n@ac-grenoble.fr

Blanche-Rochas
43, avenue du Grand-Champ
04 76 21 96 45
ce.0382876v@ac-grenoble.fr

Louis-Armand
22, rue de la Liberté - 04 76 49 19 74
ce.0382165x@ac-grenoble.fr

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Condorcet
3, rue de la Paix - 04 76 21 77 10
ce.0381927n@ac-grenoble.fr

Blanche-Rochas
133, avenue de Grenoble - 04 76 48 95 90
ce.0382876v@ac-grenoble.fr

Louis-Armand
24, rue de la Liberté - 04 76 96 71 44
ce.0382165x@ac-grenoble.fr

COLLÈGE

Marc-Sangnier
1, rue Joseph-Moutin
04 76 21 17 32
ce.0382431l@ac-grenoble.fr

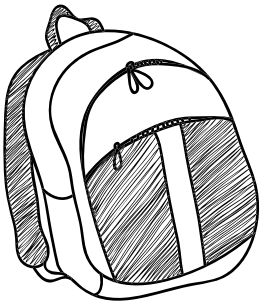

En cas de grève

La loi impose aux communes d'organiser un service minimum d'accueil (SMA) en cas de grève de plus d'un quart des enseignants. Simple accueil proposé durant le temps scolaire (8h15-11h30 et 13h45-16h30), il est encadré par des agents municipaux sous réserve de disponibilités. Étant donné les difficultés à assurer un service de qualité, il est recommandé, pour les familles qui le peuvent, de ne pas mettre leurs enfants à l'école les jours de grève.

Zones de stationnement

Afin de garantir la sécurité des élèves de la commune aux abords des écoles, la ville de Seyssins invite les familles à stationner sur les parkings disponibles à proximité des groupes scolaires.
L'utilisation des modes de déplacements doux pour accompagner les enfants est également vivement encouragée pour rendre la circulation plus fluide aux horaires d'entrées et de sorties des écoles notamment.
Il est rappelé qu'il n'existe aucune aire de dépose minute, c'est pourquoi le civisme de chacun est de rigueur pour réduire les dangers liés à cette pratique.

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE LOUIS-ARMAND

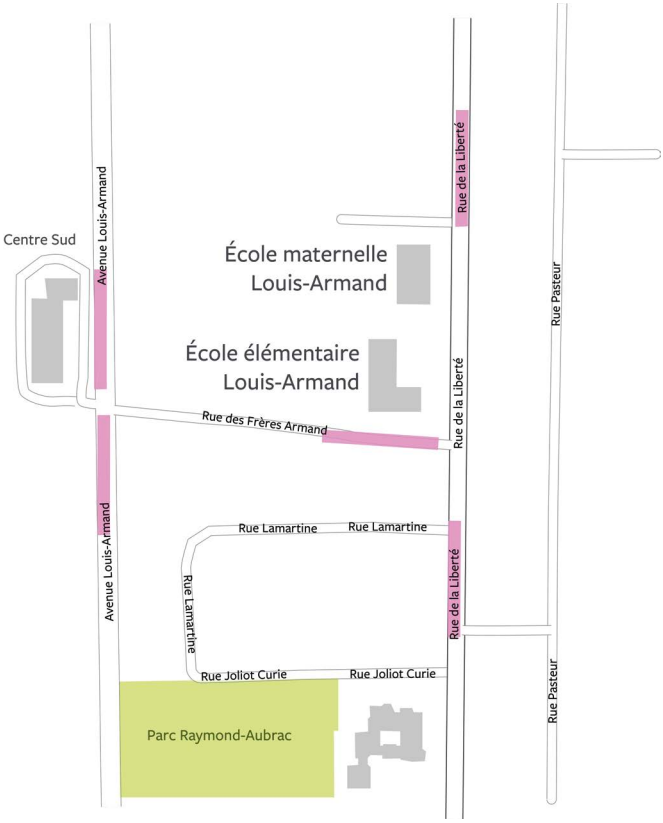

Zones de stationnement

ÉCOLE MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE BLANCHE ROCHAS

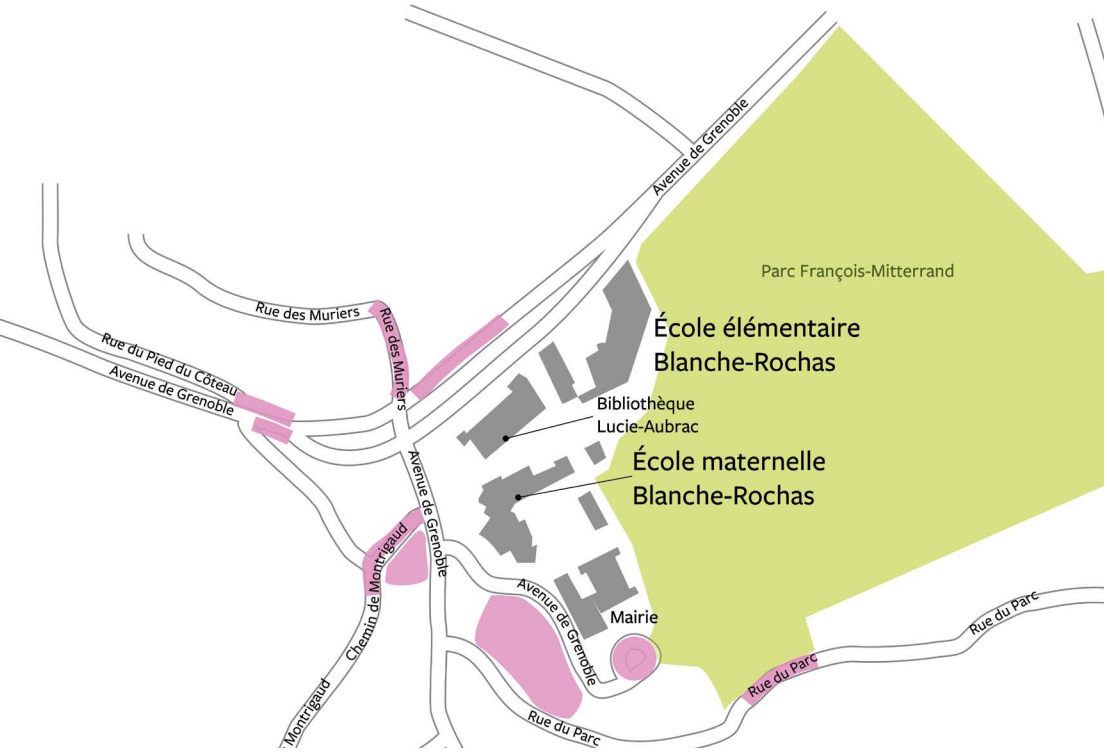

Zones de stationnement

ÉCOLE MATERNELLE DU PRIOU ET ÉLÉMENTAIRE CONDORCET

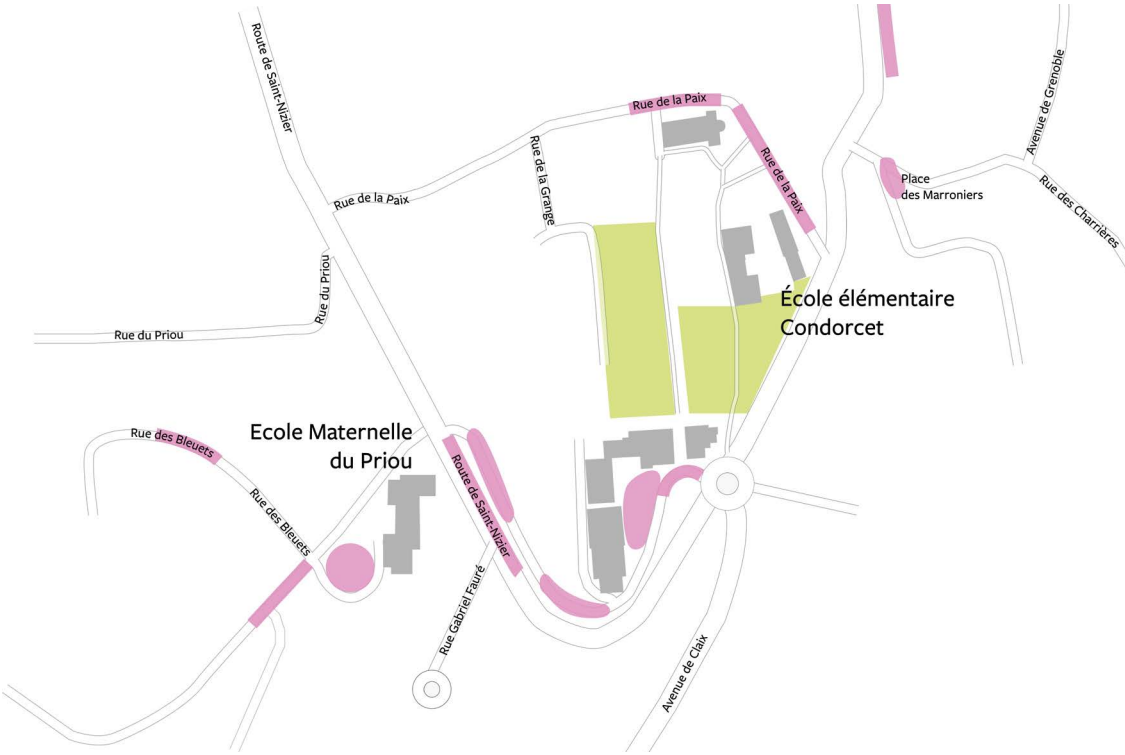

Zones de stationnement

Inscriptions scolaires 2024-2025

Si votre enfant entre en maternelle ou au CP en septembre 2024, si vous êtes nouvel arrivant sur la commune, il est nécessaire de réaliser l'inscription en prenant rendez-vous du 13 novembre au 15 décembre auprès du service enfance-éducation les lundi, mercredi, jeudi et vendredi après-midi ou le mardi matin.

À noter : les enfants inscrits en grande section dans les écoles Louis-Armand et Blanche-Rochas n'ont pas besoin de s'inscrire en CP.

DÉMARCHES À SUIVRE

1 / Obtenir un certificat d'inscription

Vous devez vous rendre en mairie muni des pièces suivantes :
> Fiche de renseignement (à télécharger sur seyssins.fr ou à remplir sur place) ;
> Livret de famille ;
> Carte d'identité des parents ;
> Justificatif de domicile ;
> En cas de séparation des parents, le jugement attestant de la garde de l'enfant.

2 / Finaliser l'inscription au sein de l'établissement scolaire

Vous devez prendre rendez-vous avec le/la directeur/directrice de l'école dans laquelle sera inscrit votre enfant, en apportant les pièces suivantes :
> Certificat d'inscription de la mairie ;
> Certificat de radiation (en cas de changement d'école) ;
> Livret de famille ;
> Carnet de santé de l'enfant.

Contact

Service enfance éducation

04 76 70 39 20 - seyssins.fr
service.education@mairie-seyssins.fr
Accueil téléphonique :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
Le vendredi de 8h30 à 12h.

DEMANDE DE DÉROGATIONS SCOLAIRES

Vous devez nécessairement faire votre demande motivée en joignant la fiche de demande de dérogation **avant le 30 avril 2024** (à télécharger sur seyssins.fr ou à remplir sur place).

Les critères de recevabilité sont stricts et une de ces conditions, au moins, doit être remplie :
> Pas de restauration scolaire dans l'école de résidence ;
> Raisons médicales prévues dans les textes de l'Éducation nationale ;
> Maintien de la scolarité dans la même école ;
> Fratrie au sein de la même école ;
> Les autres cas particuliers sont étudiés par la commission de dérogation, après étude du courrier explicatif.

Les demandes sont ensuite examinées en commission pour validation. L'inscription ne devient définitive qu'une fois entérinée par le/la directeur/directrice de l'école.

Attention la commission se réunit habituellement début juin. Prenez vos dispositions pour une solution alternative en cas de refus.

La vie scolaire

Le temps scolaire à Seyssins s'étend de 8h15 à 11h30 et de 13h45 à 16h30.

Un accueil périscolaire payant est proposé à partir de 7h45 jusqu'à 10 minutes avant l'entrée en classe.

Si votre enfant est inscrit à la restauration scolaire, il sera pris en charge durant la période comprise entre 11h30 et 13h35.

Des activités périscolaires payantes sont proposées de 16h30 à 18h15.
Avec un départ échelonné à partir de 16h30 pour les maternelles et 17h30 pour les élémentaires.

	7h45 – 8h15*	8h15* – 11h30	11h30 – 13h45*	13h45* – 16h30	16h30 – 18h15
LUNDI	**Accueil périscolaire**	**Temps de classe**	**Temps méridien**	**Temps de classe**	**Accueil périscolaire maternelle et E2C**
MARDI	**Accueil périscolaire**	**Temps de classe**	**Temps méridien**	**Temps de classe**	**Accueil périscolaire maternelle et E2C**
JEUDI	**Accueil périscolaire**	**Temps de classe**	**Temps méridien**	**Temps de classe**	**Accueil périscolaire maternelle et E2C**
VENDREDI	**Accueil périscolaire**	**Temps de classe**	**Temps méridien**	**Temps de classe**	**Accueil périscolaire maternelle et E2C**

** Ouverture des portes des écoles 10 minutes avant l'entrée en classe.*

Les E2C

Les activités E2C sont encadrées et animés par du personnel communal et/ou des intervenants issus majoritairement des associations de la commune. Ils ont tous des compétences reconnues : diplôme d'État ou fédéral, enseignant(e)s, titulaires du Bafa... Ce sont des activités de découverte scientifique, culturelle, sportive, de loisirs et de détente ou bien des ateliers jeux et leçons.

La restauration scolaire

Les enfants sont encadrés par le personnel d'animation de 11h30 à 13h35. Les enfants déjeunent dans un restaurant situé au sein de l'école ou à proximité. Certains restaurants fonctionnent sur deux services : les enfants les plus jeunes déjeunent au premier service.

À noter : l'accès aux restaurants scolaires n'est pas autorisé aux parents d'élèves.
Chaque année les parents d'élèves délégués sont invités à participer au groupe de travail restauration scolaire. Cette instance permet le partage autour d'une réflexion commune sur l'organisation de la restauration et de l'animation de ce temps méridien.

LES REPAS

Les menus, composés par le diététicien du fournisseur, sont consultables sur les panneaux d'affichage des écoles, des restaurants scolaires, sur le site Internet de la ville : seyssins.fr / rubrique « restauration scolaire » sur l'espace famille ou tous les lundis matin sur Facebook et Twitter.
Les repas sont livrés froids et préparés (découpe, chauffe...) par les agents de restauration.
Les repas n'étant pas confectionnés sur place, il n'est pas possible d'adapter leurs compositions aux besoins spécifiques.

Deux types de repas sont proposés : classique et alternatif (correspondant à un repas végétarien) sans viande ni poisson. Des repas à thèmes sont aussi organisés durant l'année scolaire.

La commune propose aux enfants, 30% de produits bio, 25% pour les ingrédients et 5% pour le pain. Le prestataire favorise les circuits courts. En effet les produits proviennent à 70% de producteurs installés à moins de 60km de la Côte Saint-André (lieu d'élaboration des repas). Le pain de la restauration

scolaire est bio et fourni chaque matin par la boulangerie seyssinoise L'Épi Lianne.

À noter : un groupe de travail réunissant des parents délégués dans les conseils d'école, le prestataire, des représentants de la ville est constitué afin de réfléchir à tout sujet concernant la restauration scolaire (une à trois réunions par an et/ou visites dans les restaurants scolaires).

Brosse à dents

Après le repas, il est proposé aux enfants de se brosser les dents.
Vous devez ainsi fournir une brosse à dents, un tube de dentifrice et un gobelet. Merci de bien noter le nom de votre enfant sur tous les éléments et de les transmettre dans une trousse de toilette.

Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Si votre enfant présente des allergies et/ou une maladie chronique, il est nécessaire de le mentionner sur la fiche sanitaire, en donnant le plus d'informations possibles sur les manifestations et les risques.
Un certificat médical est obligatoire.

Un projet d'accueil individualisé devra être mis en place par l'Éducation Natioanle et validé par le médecin scolaire avant de pouvoir accueillir votre enfant.
Un tarif adapté au PAI est proposé uniquement si les parents fournissent un repas de substitution (prévu dans le protocole).

Les accueils périscolaires

L'organisation des temps périscolaires est assurée par du personnel d'animation communal dans les établissements scolaires. Les objectifs sont inscrits au Projet Éducatif de Territoire de la commune.
Les temps périscolaires concernent tous les temps de vie avant, entre ou après la classe, pour les élèves de maternelle et d'élémentaire. Le périscolaire est composé en trois temps : accueil du matin, pause méridienne et accueil du soir.

Les accueils périscolaires des enfants de maternelles et d'élémentaires fonctionnent de 7h45 à 8h05 et de 16h30 à 18h15 maximum.

L'ACCUEIL DU MATIN

Les enfants sont accueillis de 7h45 à 8h05 au sein de leur école par du personnel d'animation et/ou des ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles).
Ils peuvent arriver de manière échelonnée dans cette tranche horaire.

À 8h05, les enfants sont pris en charge par l'équipe enseignante.

L'ACCUEIL DE FIN DE JOURNÉE

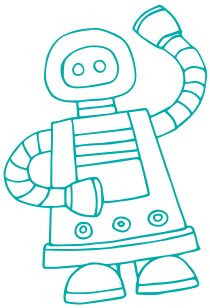

Les enfants sont accueillis de 16h30 à 18h15 maximum.

- **Pour les enfants de maternelle**

Les parents, ou un adulte habilité, sont libres de venir chercher leur enfant à tout moment. Comme pour l'accueil du matin, c'est le personnel d'animation qui assure ce temps d'accueil.

Les activités proposées sont de type manuelles et culturelles, jeux et détente.
Des ateliers de découverte sont proposés certains soirs et assurés par des intervenants extérieurs : conte, yoga, gymnastique, danse, animations autour du livre...

- **Pour les enfants d'élémentaire**

En fin de journée, les **E2C (Espaces Éducatifs Concertés)**, service périscolaire spécifique aux enfants des écoles élémentaires, proposent la découverte d'activités : scientifiques, culturelles, sportives, de loisirs et de détente ou bien des ateliers, jeux et préparation aux leçons.

Les enfants sont accueillis dès la fin de la classe en trois temps :

- **de 16h30 à 16h45 :** récréation et goûter fourni par la famille
- **de 16h45 à 17h30 :** atelier
- **de 17h30 à 18h15 :** activité calme permettant le départ échelonné des enfants

Les parents, ou un adulte habilité, sont libres de venir chercher leur enfant à partir de 17h30.

Périodicité

Les ateliers fonctionnent par période de 7 semaines environ (5 sur l'année scolaire), soit un cycle entre chaque période de vacances scolaires. Les groupes sont composés de quatorze enfants au maximum. **Attention :** en cas d'inscription les 4 soirs de la semaine, il est obligatoire de choisir un soir l'activité jeux détente et/ou jeux et préparation aux leçons, afin qu'un maximum d'enfants puisse accéder aux différentes activités.

Un forum est proposé aux enfants pour découvrir les différentes activités prévues lors des ateliers.

Inscription aux E2C via l'espace famille*

Période 1 : Forum E2C du 4/09 au 8/09	Inscription du 5/09 à 19h au 12/09
Période 2 : Forum E2C du 16/10 au 20/10	Inscription du 17/10 à 19h au 24/10
Période 3 : Forum E2C du 18/12 au 22/12	Inscription du 19/12 à 19h au 26/12
Période 4 : Forum E2C du 12/02 au 16/02	Inscription du 13/02 à 19h au 20/02
Période 5 : Forum E2C du 29/09 au 3/05	Inscription du 30/04 à 19h au 07/05

⚠ **L'inscription aux E2C ne vaut pas inscription au périscolaire du soir.**

Inscriptions

Les inscriptions en restauration scolaire et à l'accueil périscolaire se font au service enfance-éducation pour la durée de l'année scolaire.
Par la suite, il est possible d'inscrire votre enfant en ligne sur le site www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/*
Le dossier est à renouveler avant chaque nouvelle rentrée scolaire.

Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir un dossier d'admission même en cas de fréquentation exceptionnelle des temps périscolaires :
Ce dossier se compose des pièces suivantes (téléchargeables sur le site de la ville, sur l'espace famille ou disponible sur place) :
• Fiche d'inscription en précisant les personnes autorisées à récupérer l'enfant.
• Fiche sanitaire (complétée à partir du carnet de santé).
• Copie des vaccins
• Livret de famille (page des parents)
• Attestation de quotient CAF ou copie de l'avis d'imposition.

***Exception**
- 1ère inscription
- Dérogation

Aucune inscription n'est acceptée par téléphone, par courrier ou reconduite d'une année sur l'autre.

À noter : pour une inscription en cours d'année, le dossier devra être établi au minimum une semaine avant l'accueil en restauration ou en périscolaire.

Périodes d'inscription

Les inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025 ont lieu en mairie du lundi 27 mai au vendredi 28 juin 2024, sur rdv, le lundi, mercredi, jeudi toute la journée aux horaires d'ouverture, et mardi uniquement le matin.

Les traitements médicaux

Si votre enfant a temporairement besoin d'un traitement médical, une autorisation des parents pour l'administration des médicaments ainsi que l'ordonnance doivent être remises au responsable de site périscolaire.

FRÉQUENTATION

La fréquentation des temps périscolaires peut être régulière (chaque jour de la semaine) ou occasionnelle.

Un système de modification est accessible 24h/24 sur www.espace-citoyens.net/espace-famille-seyssins/espace-citoyens/ avec vos codes d'accès.

Après votre inscription en mairie, vous disposerez d'un identifiant et d'un mot de passe vous permettant de modifier vous-même les jours de fréquentation.

Attention, les modifications d'inscription pour les temps périscolaires peuvent se faire au plus tard la veille avant 9h30 et le vendredi avant 9h30 pour le lundi suivant, hors jour férié.

En cas de situation d'urgence, vous pouvez inscrire votre enfant de manière exceptionnelle. Pour cela, prenez contact avec le service enfance éducation. Néanmoins, une majoration vous sera appliquée.

TARIFS & RÈGLEMENT

Les tarifs de la restauration scolaire et du périscolaire sont réactualisés annuellement en conseil municipal. Les tarifs sont appliqués en fonction du quotient familial (CAF) et du lieu de domiciliation des parents. En l'absence de justificatif, le tarif maximum sera appliqué.

Pour bénéficier du tarif seyssinois, il est nécessaire qu'au moins un des deux parents habite ou travaille sur la commune de Seyssins et que les justificatifs soient fournis.

Les factures sont disponibles tous les mois sur votre espace famille. Le paiement se fait par chèque adressé à la Trésorerie principale de Fontaine ou via le portail Internet des impôts TIPI.

Vous pouvez consulter les tarifs et le règlement intérieur sur seyssins.fr / rubrique inscriptions périscolaire et restauration scolaire et sur l'espace famille.

PÉNALITÉS

L'accueil de loisirs du soir se termine à 18h15. Tout retard sera facturé 5 € la première demi-heure et 10 € ensuite.

En l'absence d'inscription, le repas et/ou l'accueil périscolaire sera facturé au QF de la famille majoré de 5 €.

Pour éviter tout abus, au-delà de 3 fois ou de 3 retards, votre enfant sera exclu de la restauration et/ou de l'accueil périscolaire jusqu'à la mise à jour de son profil qui se fera sur rendez-vous avec le service enfance éducation en mairie.

Contact

Service enfance éducation

04 76 70 39 29 - seyssins.fr
restauration.scolaire@mairie-seyssins.fr
periscolaire@mairie-seyssins.fr
Accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.
Le vendredi de 8h30 à 12h.

Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins

L'association LEJS a pour mission de développer des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse en vue de promouvoir leur autonomie et leur développement harmonieux. Partageant le projet éducatif de la commune, LEJS anime ainsi les temps de vie extrascolaires des 3 à 17 ans au sein des locaux municipaux ou en séjours.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Différentes thématiques sont proposées (sportives, culturelles, artistiques...) qui visent à développer la curiosité, l'imagination, la créativité... le tout dans le respect du rythme de l'enfant et de ses envies. Les enfants sont sensibilisés aux différentes valeurs telles que le respect d'autrui, l'environnement ou encore la solidarité.

L'accueil de loisirs du mercredi
Tous les mercredis les enfants sont accueillis sur deux sites différents selon leurs âges.

Maternelle Blanche-Rochas : enfants de 3/5 ans (40 places)

Élémentaire Ferme Heurard : enfants de 6/11 ans (84 places)

Selon leur envie, les enfants pourront s'impliquer durant un cycle dans un projet d'animation proposé, avec pour finalité la visite d'un site, d'un parc, voire d'un séjour en lien avec le projet.

NOUVEAUTÉ
Grand retour des soirées jeux en famille

Ski alpin du mercredi
Activité dédiée aux enfants du primaire. Un forfait de 8 séances programmées de janvier à mars, hors vacances scolaires, encadrées par des moniteurs ESF et des parents bénévoles.
Passage des niveaux ESF lors des dernières séances. Inscriptions en novembre.

L'accueil de loisirs vacances
Les enfants sont accueillis sur deux sites différents selon leurs âges.
Maternelle Blanche-Rochas :
enfants de 3/5 ans (50 places)
Pôle jeunesse/MDA :
enfants de 6/14 ans (130 places)

Matin : tous les matins la même thématique (sportive, culturelle, manuelle...)
Aprés-midi : les activités au choix de l'enfant en fonction des propositions des animateurs.

LE PÔLE JEUNESSE

Ouvert toute l'année, et situé juste en face du collège Marc-Sangnier, le pôle jeunesse permet aux jeunes de 11 à 17 ans de se rencontrer, de monter des projets ou de participer aux divers temps forts ponctuant la vie de l'association et de la commune.

Périodes scolaires : ouvert du lundi au vendredi de 15h à 18h et le mercredi de 12h à 18h.

NOUVEAUTÉ

Depuis la rentrée scolaire 2021, possibilité de venir le mercredi à 12h avec son pique-nique pour un repas pris en commun.

Soirée : un vendredi soir par mois, sur inscription (activité + repas + transport).

Vacances : de nombreuses activités sont également proposées les après-midi pendant ces périodes.

Ski alpin : des sorties les mercredis après-midis proposées dans des stations autour de Grenoble de janvier à mars pour des skieurs confirmés

L'accompagnement à la scolarité : encadré par la responsable, des étudiants et des bénévoles aux horaires d'ouverture du pôle jeunesse.

Les séjours

Les séjours proposés ont lieu principalement durant les vacances d'été et sont destinés aux jeunes âgés de 4 à 17 ans.
Ces derniers ont pour but de favoriser la cohésion sociale, de sortir du contexte familial, de développer l'autonomie et la communication ou encore d'élargir les champs d'intérêts par la proposition d'activités variées et innovantes...

INSCRIPTIONS

Pour inscrire votre enfant aux activités extrascolaires, vous devez impérativement constituer un dossier auprès de LEJS.

Pour cela :
> Remplir la fiche d'inscription au secrétariat de LEJS, 8 rue Joseph-Moutin ;
> Fournir un justificatif de domicile et l'attestation CAF du quotient familial.

TARIFS

Les tarifs de l'accueil extrascolaire et du mercredi se calculent en fonction du quotient familial (QF) notifié par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf). Vous pouvez consulter le tableau des tarifs sur lejs.fr. Le paiement peut se faire par carte bleue, chèques vacances ou chèque à l'inscription, ou sur le portail famille LEJS.

Contact

lejs.fr 04 76 96 70 31 - secretariat@lejs.fr

polejeunesseseyssins LEJSseyssins

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h15 à 12h et de 14h à 18h.
Ouverture au public :
Mardi de 16h à 18h
Mercredi de 16h à 18h
Jeudi de 16h à 17h
Vendredi de 16h à 18h.

La bibliothèque municipale Lucie-Aubrac

Prêt de romans, magazines, BD, CD, DVD... Accès internet, espace détente et animations pour les familles sont régulièrement proposées. La bibliothèque organise également tout au long de l'année des accueils de classes et des séances auprès de la petite enfance sur des thématiques de la bibliothèque mais aussi des spectacles, des rencontres et des expositions.

Rejoins le club ado !

BD, mangas, romans, films, séries, jeux vidéo... partage tes coups de cœurs du moment et découvre les nouveautés de la bib'.

Réservé aux 11-17 ans, un jeudi par mois à 18h

Contact

133, avenue de Grenoble - 04 76 21 48 47
bibliotheque.lucie.aubrac@mairie-seyssins.fr
bibliotheque-seyssins.fr
biblucieaubrac

Horaires d'ouverture (hors vacances scolaires) : lundi et mardi de 16h à 18h, mercredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30, vendredi de 16h à 18h30 et samedi de 9h30 à 12h15.

Le CEM

Le Centre d'Éducation Musicale propose aux enfants et aux adolescents des cours de chant ou d'instruments, de nombreux cours collectifs de musiques actuelles et de jazz

Instruments proposés

> Cordes : alto, violon, violoncelle, guitare classique et d'accompagnement, harpe, piano.
> Vents : accordéon, basson, clarinette, flûte traversière, saxophone, trombone, trompette.
> Autres : percussions et batterie.

Contact

133, avenue de Grenoble
04 76 48 07 96 – cemseyssins.org
cem.seyssins@orange.fr

Le Sou des écoles

L'association permet de financer, dans le cadre scolaire, des activités culturelles et récréatives pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.
Elle organise des manifestations festives ouvertes à tous, en vue de récolter des fonds destinés aux écoles et de soutenir l'action éducative des enseignants : sorties culturelles, sportives, éducatives, projets d'écoles (loto, kermesse et des classes transplantées...)

Contact

Maison des Associations
8, rue Joseph-Moutin
06 38 95 52 92
sou.ecoles.seyssins@gmail.com
SouEcolesSeyssins

Conseil Municipal Jeunes

Le CMJ est composé de jeunes représentants, élèves de CM1 et CM2, collégiens de la 6e à la 5e, élus pour une durée de 2 ans par les enfants de ces mêmes classes. Les jeunes conseillers municipaux sont répartis en commissions afin de mener à bien des projets communaux pendant la durée de leur mandat.
Ces commissions sont animées et encadrées par du personnel d'animation.
Les prochaines élections auront lieu à l'automne 2023.

UAS

La commune de Seyssins regroupe de nombreuses associations. L'Union d'Associations Seyssinoises a pour mission de faciliter le développement et la mise en œuvre des activités associatives.
Elle met en relation les associations, les fédère et soutient responsables, animateurs et bénévoles.
Elle regroupe à ce jour plus de 50 associations culturelles et sportives, où plus de 5 000 adhérents et bénévoles s'y retrouvent.

Contact

8, rue Joseph-Moutin
sites.google.com/view/uas-seyssins
uasseyssins@free.fr

La PMI

La Protection Maternelle et Infantile accompagne les parents dans le suivi médical des enfants de 0 à 6 ans. Elle exerce ses missions de prévention et de promotion de la petite enfance en partenariat avec les professionnels médico-sociaux, les maternités et hôpitaux, les structures d'accueil petite enfance, le Relais Petite Enfance, ainsi que les écoles, sous forme de soutien, d'accompagnement, de suivi, de conseils, d'actions de dépistage et de prévention ou encore d'orientation.
Un médecin et une infirmière puéricultrice consultent au Patio – 40, rue de la Liberté à Seyssins – ou à domicile.
La PMI assure également l'instruction et le suivi des agréments de tous les assistants maternels et les bilans de santé dans les écoles maternelles pour les enfants de petite et de moyenne section.

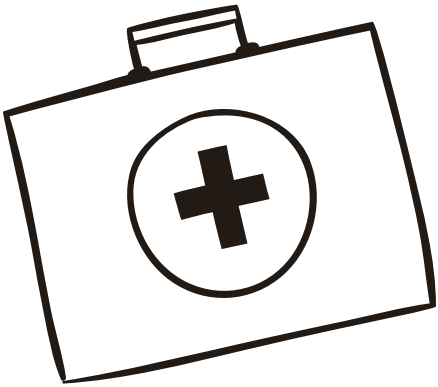

Infos

Permanences médecin
Sur rendez-vous, au Patio, 2 fois par mois, le 2e et le 4e jeudi, de 9h à 12h.

Permanences infirmière puéricultrice
Permanence possible sur rendez-vous au CCAS le Patio.

Inscription au 04 57 42 50 19

+ d'info sur isere.fr

Les parents délégués

De la maternelle au collège, des fédérations, associations ou regroupement de parents d'élèves s'associent aux équipes éducatives afin de défendre les valeurs collectives au sein de l'école. Il existe à ce jour deux types de fédérations de parents d'élèves sur Seyssins (FCPE et Peep) et des parents indépendants. Les élections des listes de parents délégués ont lieu en octobre. Une information est transmise aux parents par le biais des responsables d'établissements.

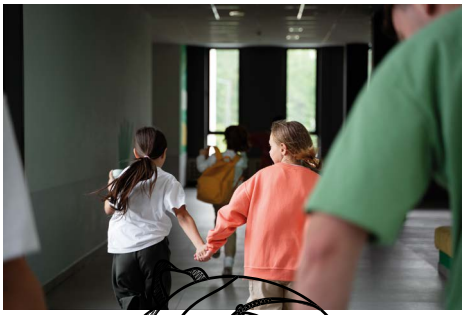

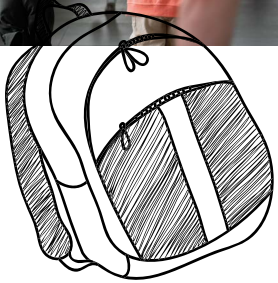

Contact

Écoles maternelles et élémentaires

Pour contacter les parents délégués :

› École maternelle du Priou :
parents.deleques.priou@gmail.com

› École Condorcet :
parents.deleques.condorcet@gmail.com

› École Blanche-Rochas :
parentsdeleguesblancherochas@framalistes.org

› École Louis-Armand :
EPLA.deleques@gmail.com

Collège

FCPE : Fédération de Conseil de Parents d'Élèves
fcpe.marcsangnier@gmail.com

PEEP : Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public
peep.marcsangnier@gmail.com

Maison Des Associations
8, rue Joseph-Moutin
BP 14 - 38180 Seyssins

Service enfance éducation

Scolarité :

04 76 70 39 20
service.education@mairie-seyssins.fr

Accueil périscolaire et restauration scolaire :

04 76 70 39 29
restauration.scolaire@mairie-seyssins.fr
periscolaire@mairie-seyssins.fr

Loisirs Enfance Jeunesse à Seyssins

04 76 96 70 31 - lejs.fr
secretariat@lejs.fr

Multiaccueil

04 76 96 78 44
multiaccueil.ccas@mairie-seyssins.fr

Relais Petite Enfance

04 76 96 78 43

Ludothèque

04 76 96 78 44
ludotheque.ccas@mairie-seyssins.fr

Guide des parents 2023/2024
Directeur de publication : Fabrice Hugelé / Rédacteur en chef : Freddy Mervesa / Mise en page : Séverine Périllat / Rédaction : Service communication de la ville de Seyssins / Photos et illustrations : Service communication, Unsplash, Adobe Stock, Freepik, LEJS / Impression et photogravure : Imprimerie Cedigraphe, 166, avenue de la République 38320 Bresson / Distribution : Ville de Seyssins / Tirage : 1100 exemplaires sur papier recyclé.

Calendrier des vacances scolaires*

Rentrée scolaire 2023

Lundi 4 septembre

Vacances de toussaint 2023

Fin des cours : vendredi 20 octobre
Jour de reprise : lundi 6 novembre

Vacances de Noël

Fin des cours : vendredi 22 décembre 2023
Jour de reprise : lundi 8 janvier 2024

Vacances d'hiver 2024

Fin des cours : vendredi 16 février
Jour de reprise : lundi 4 mars

Vacances de printemps 2024

Fin des cours : vendredi 12 avril
Jour de reprise : lundi 29 avril

Pont de l'Ascension 2024

Fin des cours : mercredi 8 mai
Reprise : lundi 13 mai

Grandes vacances 2024

Fin des cours : samedi 6 juillet

* Zone A - Sous réserve de modification par le Ministère de l'Éducation nationale

VILLE DE SEYSSINS

LEJS

ALLOCATIONS FAMILIALES

Juin 2023 - Service communication de la ville de Seyssins - Photo de couverture : ©Adobe Stock - Максим Галинский